

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc  
Séance du 19 décembre 2023  
N° 2023.12.19\_6.4.

**6. Affaires juridiques et institutionnelles**

**6.4. Conventions pour approbation**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et L712-3 ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

► **Le conseil d'administration approuve les conventions suivantes :**

N° Convention USMB	Composante/ Direction/ Service/ Laboratoires n°1	Partenaire(s)	Pv : Privé P : Public	Type de contrat	Objet de la convention	Date effet	Date fin	Durée en année	Durée en jours	Dépense (D)/ Recette (R)/ Sans incidences financières (SIF)	Aspects financiers de la convention (montant HT/TTC, etc.)
2023-228	IUT Chambéry	Polyvia Formation	Pv	Convention de partenariat	Convention de régularisation pour la formation en alternance préparant à la licence professionnelle "métiers de l'industrie conception et processus de mise en forme des matériaux parcours polymères pour la transition environnementale (PTE)" session 2022-2023	01/09/2022	31/08/2023	1	365	R	62 575,00 euros TTC
2023-522	IUT Chambéry	Lycée Leonard de Vinci et Greta Nord/Isère	P	Convention de partenariat	Convention de partenariat pour la mise en œuvre de la licence professionnelle "métiers du design parcours design de produits et packaging PEC, du département packaging emballage et conditionnement (PEC)" Régularisation au titre de l'année 2022-2023	01/09/2022	31/08/2023	1	365	R	67 990,00 euros
2023-725	SFC	INES Plateforme Formation et Evaluation	Pv	Convention de prestation de service d'enseignement	Convention de prestation de service d'enseignement pour l'intervention du partenaire dans la Master "énergie solaire" parcours "énergie pour bâtiments et villes solaires"	01/09/2023	31/08/2026	3	1096	D	53 509,00 euros TTC pour une année

N° Convention USMB	Composante/ Direction/ Service/ Laboratoires n°1	Partenaire(s)	Pv : Privé P : Public	Type de contrat	Objet de la convention	Date effet	Date fin	Durée en année	Durée en jours	Dépense (D)/ Recette (R)/ Sans incidences financières (SIF)	Aspects financiers de la convention (montant HT/TTC, etc.)
2023-726	DirPat	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)	P	Convention de mise à disposition de locaux	Convention concernant l'accueil de l'USMB dans le bâtiment Hélios géré pas le CEA, surface utile : 1 288,30 m2 Occupation effective des locaux depuis le 04 septembre 2014	06/01/2014	05/01/2044	30	10957	D	17 715,54 euros HT pour la période d'occupation du 04/09/2014 au 31/12/2014 53 683,46 euros HT/an pour la période d'occupation du 01/01/2015 au 31/12/2022 soit la somme de 429 467,68 euros HT pour cette période (2015-2022) Soit un montant total de 447 183,22 euros HT pour la période d'occupation du 04/09/2014 au 31/12/2022
2023-734	DirPat	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)	P	Convention de mise à disposition de locaux	Convention concernant l'accueil de l'USMB dans le bâtiment Hélios géré pas le CEA, surface utile : 244,16 m2 Occupation effective des locaux depuis le 04 septembre 2014	04/09/2014	05/01/2044	29	10716	D	236 256,72 euros HT pour la période d'occupation du 04/09/2014 au 31/12/2022
2023-737	DGS	Ministère des solidarités et des familles	P	Avenant	Avenant à la convention pluriannuelle du 2 décembre 2022 ayant pour objet la fermeture du centre national de formation des enseignants intervenant auprès des jeunes déficients sensoriels (CNFEDS - n°2022-604), portant sur la contribution financière de l'Etat au titre de l'année 2023	01/01/2022	31/12/2024	3	1096	R	47 000,000 euros

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	14
Quorum :	18	Contre :	0
Membres présents :	11	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Pour :	14
Nombre de votants :	14		

**Fait à Chambéry, le 21 décembre 2023****Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,****Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	22/12/2023
	Transmise au recteur de région académique le :	22/12/2023
<b>Modalités de recours contre la présente délibération :</b> <i>La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.</i>		